

ministre associé de la Défense nationale. Ma question fait suite au refus des forces armées du Canada d'accorder au président de l'Union générale des étudiants du Québec un sursis d'un an, ce qui retarderait d'un an son enrôlement dans l'Aviation Royale du Canada dans les cadres du programme R.O.T.P.

Le ministre associé de la Défense peut-il nous dire s'il est au courant de ce refus et s'il a l'intention d'intervenir personnellement afin que les forces armées accordent ce délai d'un an pour permettre au président de terminer son mandat?

M. l'Orateur: Encore ici, j'ai des doutes au sujet de l'urgence ou de l'importance générale du point que soulève l'honorable député dans sa question. Il me semble qu'il pourrait l'inscrire au *Feuilleton* et, s'il le préfère, en discuter au stade de la motion d'ajournement.

M. Grégoire: Monsieur le président, en ce qui a trait à la question de l'urgence, le président de l'UGEQ a donné sa démission parce qu'il n'a pas eu ce sursis et justement, de ce temps-ci, la question de la démission du président de l'UGEQ est sur le tapis de cette Association et les membres de l'Union générale des étudiants du Québec seraient heureux d'avoir une réponse aussitôt que possible afin de savoir s'ils doivent accepter, oui ou non, cette démission. C'est là la raison de l'urgence.

M. l'Orateur: Il y a peut-être urgence, mais je doute qu'il y ait importance nationale. L'honorable ministre voudrait peut-être communiquer avec l'honorable député, lui faire connaître sa réponse et ensuite l'honorable député pourrait communiquer avec les personnes intéressées.

[Traduction]

RECTIFICATION CONCERNANT LE CHIFFRE DES LICENCIEMENTS SUR DEMANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le jeudi 12 mai, le député de Winnipeg-Sud-Centre a posé une question au sujet des licenciements et du recrutement au sein des forces armées. Dans ma réponse, je lui ai cité des chiffres qu'on m'avait fournis, mais qui ne concernaient que les licenciements accordés sur demande; et ces chiffres se rapportaient à 1965, et non 1966. Lorsque j'ai cité ces chiffres, j'ai oublié de dire qu'ils ne concernaient que les licenciements sur demande.

Je donne à la Chambre l'assurance qu'il s'agit d'une inadvertance. Je tiens, toutefois, à faire des excuses au député et à la Chambre au sujet de la façon dont j'ai présenté

ces chiffres, car elle créait un écart manifeste par rapport aux chiffres cités, le 9 mai, en réponse à une question écrite.

[Plus tard]

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre associé de la Défense nationale si, à l'instar du ministre de la Défense nationale, il dirait à la Chambre qu'il a lui aussi commis une erreur le 12 mai lorsque, selon la page 5041 du *hansard*, le ministre de la Défense nationale a dit ceci:

Le ministre associé vient tout juste de me donner un rapport établissant pour le premier trimestre de l'année...

On a maintenant révélé qu'il s'agissait de l'année 1965 et que les chiffres étaient faux.

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, les chiffres étaient erronés. Pour 1966, ils étaient de 1,600 au lieu de 2,400. Ainsi la situation n'est réellement pas aussi mauvaise que mon honorable ami voudrait la décrire. J'ai commis une erreur en donnant ces chiffres au ministre parce qu'ils ont été calculés de façon différente. Si j'ai induit l'honorable représentant en erreur, je m'en excuse; je veux, cependant, lui rappeler que les chiffres sont de 1,606 au lieu de 2,300 et quelque chose.

LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

INVITATION AUX AVIATEURS DU COMMONWEALTH FORMÉS AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail en sa qualité de vice-président conjoint du comité du centenaire. Le ministre soumettrait-il au comité du centenaire la possibilité d'inviter aux fêtes du centenaire les aviateurs du Commonwealth qui ont subi leur entraînement au Canada, durant la guerre, en vertu du programme d'entraînement du Commonwealth? J'invoque à l'appui de ma demande le fait que lors de mon récent voyage aux antipodes, les anciens combattants de l'aviation de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie m'ont demandé si on leur adresserait cette invitation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les remarques du député seront sûrement examinées, mais je doute que cette question ait sa place ici.